

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Charles COURNAULT - Autoentrepreneur, désigne un organisme de formation professionnelle qui met en place et dispense des formations intra ou inter-entreprises sur l'ensemble du territoire national.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par Charles COURNAULT - Autoentrepreneur pour le compte d'un client. Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis, convention et attestation

Pour chaque formation, Charles COURNAULT - Autoentrepreneur s'engage à fournir un devis au client accompagné d'un projet de programme de formation.

En cas d'acceptation, le client retourne un exemplaire, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Charles COURNAULT - Autoentrepreneur fait ensuite parvenir au client une convention de formation professionnelle : la signature de la convention par le client indique les participants à la formation et valide la demande de formation.

A l'issue de la formation, Charles COURNAULT - Autoentrepreneur s'engage à transmettre au client la feuille de présence.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont exclus du champ d'application de la TVA en référence à l'article 293B CGI. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement avant de début de la formation. Dans le cas où la Charles COURNAULT - Autoentrepreneur ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au

1^{er} jour de la formation, la formation est exécutée et l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins un mois avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse contact@ccournault.fr.

En cas d'annulation dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur 50 % du coût pédagogique.

Dans un délai inférieur à 1 mois avant le début de la formation : 75 % du coût pédagogique. La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai d'un mois avant la date de la formation.

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le client au plus tard 14 jours calendaires avant la date de la formation. L'organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, Charles COURNAULT - Autoentrepreneur ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la formation.

L'organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de Charles COURNAULT - Autoentrepreneur. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées se limiteront aux informations strictement nécessaires et ne seront utilisées que pour les besoins de cette formation. Leur utilisation sera indiquée. Il est possible à tout moment de s'opposer à la collecte et l'utilisation de données personnelles ou de solliciter une rectification des données par mail à contact@ccournault.fr.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre Charles COURNAULT - Autoentrepreneur et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le Tribunal de Commerce de La Roche-sur-Yon, seul compétent pour régler le litige.

Fait à Apremont, le 25/09/2020